



# **Rapport d'activité 2021**

**Exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021**



## Sommaire

Sommaire .....	3
I. Le projet associatif .....	5
Des convictions inchangées et inscrites dans la durée .....	5
Nos choix .....	5
Des objectifs liés à une reprise d'activité avec une perspective plus ambitieuse en 2022-23..	6
Campagne de fin d'année questionnée : .....	7
II. La reprise d'un travail collaboratif sur le développement de l'innovation.....	8
III. Innover pour repenser le fait « d'agir » .....	9
IV. L'activité de l'année : les partenariats et actions développés.....	9
Le point d'avancée du programme « BBC Solidaire » .....	9
Le point d'avancée pour l'expérimentation Eradiquons les bidonvilles en Outre-Mer.....	10
Le partenariat de projet avec la Caisse régionale de Groupama Rhône-Alpes-Auvergne.....	11
IV. La gouvernance et les ressources humaines .....	14
Le Bureau :.....	14
Le Conseil d'administration :.....	14
VI. Perspectives 2022 .....	17
Merci à nos partenaires 2021 .....	18
Annexe : Charte de principes et d'actions de Ligue Nationale Contre le Taudis.....	16



***Bienvenue à notre assemblée générale 2021 de la Ligue Nationale Contre le Taudis ici à Lyon où fut créé le premier PACT par Jean Pyla et qui adhéra à la ligue dans les années 50.***

*Il y a un an, déjà, nous fixions en assemblée générale des orientations pour redynamiser la ligue.*

*Où en est-on aujourd'hui ?*

*Notre premier axe d'actions qui correspond aux objectifs de la ligue est de donner à nos concitoyens un logement digne, sécurisant, lui permettant une insertion sociale propre à son*

*épanouissement en créant et soutenant des projets innovants.*

*La fédération SOLIHA et ses associations ont présenté des projets et nous en avons retenu un certain nombre dans le cadre de notre comité d'engagement.*

*Je pense en particulier au projet BBC SOLIDAIRE (zéro reste à charge pour les plus modestes), au projet d'éradication des bidonvilles dans les territoires ultramarins.*

*Les associations ont aussi développé des solutions innovantes que nous avons soutenu et je pense tout particulièrement à celles portées :*

- par Karine Venot de SOLIHA Aveyron consistant à mettre à disposition dans les territoires ruraux une caravane pour permettre aux agriculteurs de rester sur place pendant la rénovation de leur logement,*
- par l'Union Territoriale SOLIHA des Hauts de France qui développe un jeu éducatif.*

*Nos collaboratrices ont travaillé sur ces projets et je voudrais rappeler ici le rôle fondamental de Frédérique Debruille qui nous a rejoint au mois de mai 2022 :*

- diffuser la culture d'innovation en repérant les projets que pourra soutenir la Ligue, valoriser ces expérimentations,*
- préparer les dossiers de présentation de l'ensemble de nos actions et les présenter à nos partenaires financeurs.*

*Il y a d'ailleurs parmi les associations une demande de précisions sur le rôle de Frédérique dans l'aide et le soutien qu'elle peut apporter aux démarches locales de chaque association.*

*Je souhaite que nous ayons un débat à ce sujet.*

*Notre deuxième axe de développement est bien évidemment d'organiser des collectes de dons, de rechercher des mécènes pour soutenir nos actions.*

*En 2021, la Ligue n'a pas pu répondre correctement à ses missions puisque nous avons dû nous séparer de notre ancienne collaboratrice fin 2021. Nous avons toutefois enregistré deux dons (de Sonergia et de la Fondation de France) destinés au projet BBC SOLIDAIRE.*

*J'en profite pour signaler tout l'engagement dans ces dossiers des collaborateurs de la fédération, Michel, Éric, Thomas, Isabelle, Steeve qui chacun dans leur domaine ont appuyé les actions de la Ligue.*

*Frédérique a pris ses fonctions en mai 2022 et s'est concentrée dans un premier temps sur la mise en ordre des dossiers de l'association. Aujourd'hui, tout est en route ! Pour exemple, le dernier soutien en mécénat en date d'un montant de 20 000 € de la part de la fondation Legrand.*

*Par ailleurs Frédérique vous fera part de notre première collecte de dons des particuliers à mettre en place à la fin de l'année 2022.*

*A noter également, le soutien en mécénat de compétences par de grands groupes : Saint-Gobain et la CEGC qui sont mobilisés pour aider nos collaborateurs et associations porteuses de projets à mettre en œuvre avec leurs outils les meilleures solutions. Les modalités sont encore à améliorer et nous en reparlerons dans nos débats, j'en suis sûre mais les principes sont actés.*

*Enfin de grands chantiers nous attendent dans notre organisation interne et le bilan que nous vous présentons, en déficit, et nous l'assumons, en est la conséquence.*

*Il nous faut solder les opérations passées : dons reversés à une association mais jamais reçu du mécène passé en perte, cotisations non perçues par exemple, mise en place d'une provision de 7500 euros pour risques liés à un contentieux RH.*

*Nous sommes interrogés aujourd'hui par le petit-fils d'un propriétaire ayant fait une donation à la ligue pour un bâtiment qui n'a pas pu être réhabilité, qui a été proposé à la vente, a été préempté par la mairie et pour lequel ledit petit-fils nous menace d'une procédure pour non-respect des volontés de son aïeul.*

*Nous avons des éléments en notre faveur mais une procédure constitue toujours un risque pour un bien évalué 140 000 €.*

*Nous avons bien évidemment saisi notre conseil qui fera valoir nos arguments pour que le projet d'assignation ne devienne pas réalité.*

*Nous souhaitons aussi nous atteler à une meilleure gestion de nos biens immobiliers et nous vous proposerons tout à l'heure de vendre un bien de 4 logements situé à Bagnères-de-Bigorre actuellement détenu en bail à réhabilitation par SOLIHA Pyrénées.*

*Je réinsiste auprès des dirigeants des SOLIHA Doubs Côte-d'Or et Haute Saône pour qu'ils nous fassent l'évaluation des travaux et du potentiel du bien que nous détenons au Val-D'ajol actuellement non loué pour connaître la destination à lui donner.*

*Il nous faut nous mettre en règle avec les contraintes d'une ARUP s'agissant du nombre d'adhérents et nous vous proposerons d'ouvrir aux personnes physiques la possibilité de cotisation.*

*42 associations SOLIHA sont toujours membres de la Ligue mais nombre d'entre elles n'ont pas payé leur cotisation, certaines parce qu'elles sont fragiles financièrement d'autres par des oublis répétés.*

*Je souhaite porter à votre débat le statut que nous devons leur conférer : soit les radier de notre association et ne plus construire nos budgets avec leurs cotisations que nous ne recevons jamais ou plus simplement les laisser décider elles-mêmes les options qu'elles envisagent pour l'avenir. Une radiation peut bien sûr être suivi d'une nouvelle adhésion volontairement assumée.*

*En un mot, il s'agit de nettoyer notre bilan et de mettre de l'ordre dans nos comptes.*

*Le 2 février 2023, la ligue réunira son deuxième comité d'engagement. C'est l'occasion de présenter des projets et J'encourage tous les adhérents à nous présenter leurs idées faire remonter les innovations pour enrichir ensemble réflexion.*

*La situation géopolitique que nous vivons,*

*L'augmentation des prix de l'énergie,*

*L'évolution de la réglementation sur la qualification énergétique des bâtiments,*

*Mais aussi*

*La prise en compte par les Français de l'urgence climatique,*

*Vont bouleverser profondément notre rapport au logement.*

*Si la ligue sait se structurer, inventer, communiquer, elle peut être un outil performant répondant à ses objectifs,*

*A nous de lui donner cette capacité.*

**Hélène PELISSARD, présidente de la Ligue Nationale Contre le Taudis**

## I. Le projet associatif

### Des convictions inchangées et inscrites dans la durée

« Accompagner des citoyens dans leur projet de vie »

L'accès et le maintien dans un logement décent des personnes les plus modestes sont essentiels à la cohésion sociale.

L'objectif n'est pas seulement de produire du logement mais de viser une insertion sociale et personnelle des personnes par le logement.

Nos actions s'inscrivent dans le développement durable, au croisement de l'humain, de l'économique et de l'environnemental.

La lutte contre les taudis participe à revitaliser bourgs et quartiers dans nos territoires.

Elle contribue à réhabiliter un patrimoine ayant parfois une grande valeur sur le plan historique et de la mémoire.

Nous voulons apporter, année après année, des réponses innovantes, convaincus qu'il faut produire les logements adaptés aux besoins de demain pour les ménages plus démunis, vulnérables d'aujourd'hui.

### Nos choix

« Sensibiliser et agir »

La Ligue entend mener une action de sensibilisation sur la thématique des taudis auprès du public et des pouvoirs publics.

Elle veut aussi renforcer son soutien effectif à des projets d'habitat offrant, aux personnes démunies, toute garantie de salubrité, condition de leur respectabilité et épanouissement.

En lien avec la Fédération Nationale SOLIHA et ses membres, la Ligue Nationale Contre le Taudis vise, une fois le repérage fait par ses membres, à soutenir et essayer les solutions innovantes en matière d'habitat, développées au sein du Mouvement, quelques soient les publics (isolés, familles, personnes âgées, handicapées...) ou solutions d'habitat (collectif, en individuel, dans le rural, en milieu urbain).

La Ligue soutient l'émergence de nouvelles solutions en matière d'habitat et se place dans une logique de complémentarité avec les autres acteurs et dispositifs de droit commun, avec l'objectif de faire levier pour un impact maximal.

Elle met à disposition du mouvement SOLIHA :

- . **Un référencement** d'expériences sur des innovations portées par le réseau.
- . Une boîte à outils clef en main adaptée aux projets locaux (communication, fiscalité, comptabilité).

Elle assure :

- . La veille, la rédaction, le dépôt et le suivi des appels à projets, en lien avec les équipes.
- . L'identification de potentiels mécènes sur le territoire.

## Des objectifs liés à une reprise d'activité avec une perspective plus ambitieuse en 2022-23

Ayant dû en 2020 reprendre les bases de son action après une activité menée de 2017 à début 2020 avec la présence d'une chargée de mission qui n'a été remplacée qu'à début 2021, la Ligue a fait en sorte que tout soit prêt pour une reprise d'activité une fois le personnel compétent et l'équipe projet constituée.

Toutefois, l'année 2021 a été de nouveau une année difficile en termes de déploiement de son projet ayant dû après quelques mois se séparer d'une partie de son personnel rendant compliqué le déploiement d'activité commencé lors du dernier trimestre 2020.

Néanmoins, le fonctionnement des instances de la Ligue a été assuré durant cette année 2021, lui permettant de pouvoir poursuivre son action même si celle-ci a dû être revue en fonction des moyens humains disponibles.

Ce n'est donc qu'à partir de 2022 et des années qui suivront le redémarrage de l'association qui s'est doté par ailleurs d'un Conseil d'administration renouvelé que de nouvelles perspectives d'action et de développement vont pouvoir être mise en œuvre avec l'arrivée courant 2022 d'une nouvelle chargée de mission pour donner cette nouvelle impulsion tant souhaitée par ses membres et ses partenaires, toujours convaincus de son utilité.

## Campagne de dons de fin d'année questionnée :

La campagne de dons réalisée en 2020 auprès des membres du réseau, qui était une première, a eu un résultat d'ampleur relativement limitée puisqu'auprès des 2 000 administrateurs et 3 500 salariés potentiels du Mouvement une somme de 4 490 € de dons avaient été collectés principalement auprès des administrateurs. Ne pouvant se lancer en 2021 sur une campagne de ce type, une réflexion approfondie sur la manière d'opérer sera à conduire en 2022/ 23.

Rappelons les 10 arguments qui avaient été mis en avant lors de cette campagne pour effectuer des dons :

« Voici les 10 raisons de donner mises en avant :

1/ Combattre les situations de logement insalubres rencontrées par les associations, aussi bien pour des personnes isolées que pour des parents et leurs enfants.

2/ Apporter, par des actions innovantes, de nouvelles réponses en matière d'habitat aussi bien en matière d'offres de logements adaptés aux personnes handicapées ou âgées qu'en matière d'insertion sociale avec notamment le lancement de projets de logements collectifs très sociaux.

3/ Continuer à donner sens au projet social de la Ligue en lui procurant les moyens de cofinancer des projets que les associations portent.

4/ Privilégier une association parmi les dons que vous faites qui agit pour une cause qui nous fédère tous : le mal logement inscrit dans ses statuts et qui se reconnaît dans votre engagement qui est le vôtre comme bénévole, comme salarié.

5/ Aider par votre don à convaincre des fondations, des mécènes pour que la Ligue aide concrètement des personnes à habiter dans un logement qui réponde à leurs besoins.

6/ Renforcer votre sentiment d'appartenance au Mouvement SOLIHA, « Solidaires pour l'habitat », qui par ses actions s'engage pleinement dans les efforts faits pour apporter plus de justice sociale, de solidarité et de fraternité citoyenne.

7/ Etre fier d'avoir par votre contribution, quelle qu'elle soit, contribué à un élan collectif de générosité dans une action de mécénat qui aidera concrètement à résoudre des situations.

8/ Devenir l'ambassadeur/ drice de l'action de la Ligue auprès de vos collègues, des autres administrateurs, de vos proches, amis, membres de réseaux sociaux dont vous faites partis, de partenaires, d'entreprises locales notamment du BTP.

9/ Si vous le souhaitez, être le(s) référent -e (s) de la Ligue pour votre association, en participant à des évènements organisés par la Ligue que vous pourrez relayer auprès de tous.

10 / Contribuer par vos avis, vos idées, vos actions à l'évolution du projet associatif de la Ligue, association du Mouvement qui peut aller encore plus loin sur le chemin de l'entraide, continuant à être ainsi cette association enracinée dans l'Histoire du Mouvement SOLIHA ! »

## **II. La reprise d'un travail collaboratif sur le développement de l'innovation**

Les démarches lancées par la Ligue avec notamment certaines unions régionales SOLIHA qui avaient été reprises fin 2020 pour effectuer une mise à plat des collaborations lancées les années précédentes et étudier comment en 2021 proposer de nouvelles bases de travail, vont être poursuivies sur 2022-23. Des échanges seront à prévoir avec les Unions régionales qui se sont montrées les plus actives dans ce domaine comme les Hauts-de-France, la Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes.

Rappelons que ces unions régionales peuvent aider à détecter des initiatives locales innovantes portées par les associations et les faire remonter à l'échelon national qui peut être à son tour un vecteur de capitalisation et déploiement dans le Mouvement SOLIHA. Ces projets peuvent permettre de contacter des mécènes potentiels (locaux ou nationaux) et ainsi de trouver les financements nécessaires au déploiement des projets.

Pour ce qui concerne la fonction « laboratoire d'innovations », elle va être confiée par la Fédération, via la mise à disposition de la collaboratrice de la Ligue, à cette dernière qui aura pour mission de détecter auprès du Mouvement toutes les nouvelles actions opérationnelles, partenariales amenant à un nouveau opérateur, une nouvelle démarche d'intervention, un nouveau positionnement. Cette mission pour le compte de la Fédération placera idéalement la Ligue pour être en mesure de solliciter différents mécènes sur l'élaboration, déploiements de telles initiatives locales au niveau national. L'année 2022 semble la période où pourra se concevoir ce « Lab ».

### **III. Innover pour repenser le fait « d’agir »**

Innover, c’est trouver, concevoir pour les ménages en difficulté de logement, de nouvelles réponses. C’est aussi rechercher un mode d’habitat où le sur-mesure dans l’aménagement, la localisation du logement vont être recherchés par les équipes des associations SOLIHA, membres de la Ligue. C’est ce qui fait la « plus value » associative portée par le Mouvement et soutenue par la Ligue Nationale Contre le Taudis.

### **IV. L’activité de l’année : les partenariats et actions développés**

L’année de 2021 devait être donc l’année d’un « redémarrage » progressif, ce qui a été le cas. Avec comme priorités d’action, dans le cadre d’un travail très en lien avec la Fédération SOLIHA, deux programmes innovants que sont :

- La précarité énergétique : lancement du programme expérimental BBC SOLIDAIRES
- Eradication des bidonvilles : « Ensemble, éradiquons les bidonvilles en Outre-mer »

En 2021, le programme innovant sur BBC Solidaire a connu une phase de gestation et de maturation importante au niveau de la Fédération SOLIHA, ayant commencé à réellement se développer auprès du réseau en 2022.

Quant au programme sur l’éradication des bidonvilles, 2021 a été une phase d’approfondissement de la réflexion avec les équipes locales d’Outre-Mer mais aussi de recherche de partenariats institutionnels.

De son côté la Ligue Nationale Contre le Taudis s’est donc activée pour rechercher de potentiels mécènes qui se sont montrés intéressés à soutenir ces deux programmes nouveaux du Mouvement SOLIHA.

#### **Le point d’avancée du programme « SOLIHA BBC Solidaire » :**

##### Les mécènes engagés dans l’expérimentation :

Ainsi ce sont positionnés auprès de la Ligue Nationale Contre le Taudis plusieurs mécènes, impliquant à chaque fois la signature d’une convention de mécénat sur le programme innovant « BBC Solidaire » visant à « Rénover, accompagner et financer 100% des travaux de

rénovation énergétique et d'ingénierie nécessaires à la réalisation des travaux engagés par des propriétaires occupants de conditions modestes, très modestes » :

. **Sonergia**, société spécialisée sur le déploiement d'actions auprès des particuliers pour aider à la rénovation énergétique des logements qui a, depuis plusieurs années, engagé avec la Fédération un partenariat opérationnel fructueux. Elle a fait un don à la Ligue le 15 décembre 2021 de l'ordre de 55 000€ ; donc conséquent traduisant bien l'intérêt croisé entre Sonergia et la Ligue ; cette dernière ayant dans son Conseil d'administration la Fédération et plusieurs associations du Mouvement dont certaines parmi les pilotes de l'expérimentation.

. **Fondation de France** : la fondation le 15 novembre 2021 lors de son Comité Habitat a décidé de soutenir l'expérimentation par un don de 15 000€ dans le cadre de l'appel à projet « Coopérons pour habiter nos territoires ». Cette dotation est destinée à « financer l'ingénierie du pilotage national et décentralisé du projet ».

### Les mécènes attendus pour le début de l'année 2022 :

. **La CEGC**, Compagnie Européenne de Garanties et de Cautions, avec un cadre conventionnel prévu à la signature pour janvier 2022 pour un don escompté de 10 000€.

. **Le Fonds de dotation Qualitel** dont la convention doit être signée début avril 2022 pour un don prévu à hauteur de 10 000€.

### Le point d'avancée pour l'expérimentation Eradication des bidonvilles en Outre-Mer :

#### Les mécènes engagés dans l'expérimentation :

. **Fondation de France** : la fondation a le 14 décembre 2021 lors de son Comité Habitat décidé de soutenir l'expérimentation par un don de 25 000€ dans le cadre de l'appel à projet « Coopérons pour habiter nos territoires ». Cette dotation est destinée aux frais d'études liés aux 3 sites d'habitats précaires » repérés par les associations SOLIHA d'Outre-Mer en lien avec la Fédération.

A noter que le mécénat en Outre-Mer n'est pas si simple que cela à mobiliser ; les enjeux apparaissant pour certains mécènes comme éloignés des réalités métropolitaines en matière d'amélioration des conditions d'habitat.

### **Le partenariat avec Saint-Gobain : une convention sur le mécénat de compétences**

Le 26 juillet 2021 la Ligue et la Saint-Gobain Développement passaient convention. Il s'est agi de mettre en œuvre un mécénat de compétences pour les salariés de la structure partenaire intéressés à s'investir durant leur temps de travail dans des projets portés par la Ligue et ses adhérents, via une convention de mise à disposition. C'est dans le cadre des enjeux liés au développement durable que Saint-Gobain Développement a souhaité initier ce partenariat.

2 missions ont été engagées :

- . janvier 2022 : une mission de gestion de projet pour 1 salarié de Saint-Gobain auprès de SOLIHA Béarn-Bigorre,

- . mars 2022 : une mission de conseils techniques pour 3 salariés de Saint-Gobain auprès de SOLIHA Grand Paris.

Le déroulement de ces 2 missions, et plus globalement le fait que les missions des salariés se déroulent sur des temps d'intervention courts requestionnent sur les objectifs à poursuivre avec ce partenariat.

### **Le partenariat de projet avec la Caisse régionale de Groupama Rhône-Alpes Auvergne :**

Dans le cadre d'une convention de mécénat signée avec la Ligue Nationale Contre le Taudis le 6 mai 2021, Groupama RAA a accordé un don à hauteur de 10 000€ permettant de soutenir dans le centre ancien de la commune de Fontaine (22 500 habitants), membre de l'agglomération Grenoble Alpes Métropole, la réhabilitation de 3 logements locatifs sociaux. Ces logements ont été identifiés via l'animation faite par SOLIHA Isère dans le cadre d'un dispositif d'OPAH RU- Rénovation Urbaine.

La Ligue en signant de convention le 17 décembre 2021 avec SOLIHA Isère -Savoie a pu faire don de ces 10 000€ dans le cadre de son activité de mécénat favorisant la réhabilitation des 3 logements (2 T3 et 1 T2) donnant la possibilité de loger des ménages de conditions très modestes.

## V. La gouvernance et les ressources humaines

Reconnue d'utilité publique, la Ligue Nationale Contre le Taudis est administrée par un Conseil d'administration, composé de 18 membres actifs. Le Conseil d'administration élit le bureau en son sein. Lors de l'Assemblée générale du 15 octobre 2020, le Conseil d'administration a porté à sa présidence Mme Hélène PELISSARD, qui est aussi présidente de la Fédération, indiquant ainsi la convergence des projets associatifs des 2 entités qui ont choisi de « cheminer ensemble » pour combattre les situations de mal logements, d'habitat indignes ou inadapté aux besoins de ses occupants.

Pour rappel :

### Le Bureau :

Composé de 6 personnes, il anime le Conseil d'administration, suit l'activité de l'association et décide des orientations stratégiques.

Il réunit :

- . Hélène Pelissard, Présidente
- . François-Xavier Leuret, Vice-Président
- . Philippe DE NIJS, vice-président
- . Jean-Luc DURAND, Trésorier
- . Magali Adjiman, Secrétaire
- . Karine Venot, Membre

### Le Conseil d'administration :

Composé de 15 personnes morales, le CA est garant du projet politique de l'association. Il est consulté sur toute orientation qui modifie ou questionne de façon importante les objectifs et

la vocation la Ligue Nationale Contre le Taudis, ses missions ou son organisation générale. Sa composition est la suivante :

SOLIHA DOUAISIS	Pierre DUBOIS
UNION TERRITORIALE SOLIHA HAUTS-DE-FRANCE	Maryse BRIMONT
SOLIHA PAS-DE-CALAIS	José GULINO
SOLIHA RHONE ET GRAND LYON	Jean-Jacques ARGENSON
SOLIHA LOIRE -PUY-DE-DOME	Delphine LAURENT
SOLIHA VAR	Marc ESPONDA
SOLIHA BOUCHES DU RHONE	Magalie ADJIMANN, secrétaire
SOLIHA GIRONDE	Martine LEHMAN
UNION TERRITORIALE SOLIHA NOUVELLE AQUITAINE	François-Xavier LEURET, vice-président
SOLIHA EST PARISIEN	Bruno COGNAT
SOLIHA AVEYRON	Karine VENOT
SOLIHA Pays-de-la-Loire	Jean-Luc DURAND, trésorier
SOLIHA Finistère / Bretagne	Christian NICOL
FEDERATION SOLIHA	Hélène PELISSARD, présidente
SOLIHA PARIS, HAUTS-DE-SEINE, VAL D'OISE	Philippe DE NIJS, vice-président
SOLIHA Centre-Val-de-Loire	Denis COURTOIS

En 2021, trois Conseils d'administration se sont tenus conformément aux statuts de la Ligue (qui en prévoit seulement 2 obligatoires) :

1/ Le CA du 7 janvier 2021 : principales décisions

Etait présentée au Conseil, **la nouvelle configuration de l'équipe projet de la Ligue** avec le concours de la Fédération par la mise à disposition de temps de salariés de l'équipe fédérale au-delà de la salariée de la Ligue en charge de l'animer.

Elle est structurée en fonction de 4 champs d'action :

- . Fonctionnement des instances de la Ligue,
- . Gestion administrative et financière,
- . Communication et campagne de dons
- . Mise en œuvre du projet (Charte et partenariats)

Avec les compétences :

- . 1 Responsable de Pôle mécénat – Bénévolat
- . 1 assistante de direction
- . 1 chargé de communication
- . 1 chargé de mission juridique

Parmi les décisions prises peuvent être retenues les suivants : l'approbation d'une charte de principes et de fonctionnement (voir Annexe 1)

Suite aux débats en CA et lors de l'AG sur la nécessité de rédiger un document supports, complétant les statuts dans une logique d'animation de projet de la Ligue a été présenté aux administrateurs et voté à l'unanimité.

5 principes d'action :

- Fédérer les membres adhérents par un programme d'actions visant le moyen terme,
- Mobiliser les bénévoles engagés dans les actions de la Ligue, notamment les campagnes de dons
- Donner la possibilité à des partenaires, des personnalités extérieures de pouvoir contribuer aux échanges par des avis, des propositions de nouvelles actions
- Se nourrir des travaux et recherches menés sur l'habitat et les enjeux sociaux qu'ils portent (création d'un Groupe de travail dédié)
  
- Capitaliser pour faire connaître l'action de la Ligue.

## **2/ CA du 30 juin 2021 : principales décisions**

Il était décidé la création de **3 groupes de travail thématiques** :

*Le cadre d'action défini :*

- Ces 3 groupes ont été créés suite aux décisions du CA du 30 juin 2021
- Objectif : approfondir le projet et les objectifs portés par la Ligue

*Les thèmes :*

- Un premier groupe sur l'Identité et le positionnement de la Ligue
- Un deuxième groupe sur la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et le partenariat avec les entreprises
- Un troisième groupe sur les cotisations et le business plan

Ces Groupes de travail ont commencé à se réunir durant l'année 2021 selon une composition des groupes établie en conseil d'administration et un calendrier de travail.

**Le bouclage du renouvellement du Conseil d'Administration** a été acté avec l'entrée comme représentant de leur association Delphine Laurent, directrice Loire-Puy-de-Dôme et Marc Esponda, directeur de SOLIHA Var.

3/ CA du 26 novembre 2021 :

C'est le traditionnel CA qui se tient avant l'Assemblée générale et où ont été présentés pour un vote les points qui ont été délibérés lors de l'AG, notamment ceux portant sur la bonne gestion financière et administrative de l'association.

4/ L'Assemblée générale du 26 novembre 2021

Elle a acté tous les points mis à l'ordre du jour dans la foulée du CA.

## **VI. Les perspectives de 2022**

Elles sont dans la continuité des engagements en actions lancées en 2021, notamment sur le soutien des programmes innovants portés par la Fédération SOLIHA comme BBC Solidaire et Eradiquons les bidonvilles en Outre-Mer. Pour ce dernier, une mise en perspective de programme d'action semble nécessaire pour bien évaluer les leviers possibles institutionnels nationaux et locaux, au-delà de l'apport possible de la Ligue Nationales Contre le Taudis, par la mobilisation de mécènes nationaux entre autres.

La recherche d'un nouveau chargé de mission pour la Ligue après le départ de Valérie Loizon fin 2021 est un point important pour assurer un travail d'animation en 2022 et faire en sorte que la Ligue soit toujours porteuse d'un projet associatif

## **Merci à nos partenaires 2021**

Dans l'ordre alphabétique :

la CEGC (Compagnie Européenne de Garanties et de Cautions), GOODEED, Groupama RAA,  
la Fondation de France, Fondation Nexity , le Fonds de dotation Qualitel, SONERGIA...

Ainsi que nos fidèles donateurs qui, chaque année, participent à notre campagne de fin d'année.

Sans votre soutien et votre engagement à nos côtés, nous ne pourrions pas accomplir toutes nos actions et accompagner tant de personnes vers une vie meilleure.

MERCI A VOUS.

## Annexe 1



CRÉÉE EN 1924

RECONNUE D'UTILITÉ

PUBLIQUE EN 1927

# Charte de principes et d'actions De la Ligue Nationale Contre le taudis

## Préambule

Cette charte, suite aux réflexions de l'Assemblée générales du 15 octobre 2020, vise à doter la Ligue, qui bénéficie de la reconnaissance d'utilité publique, d'un projet définissant un cadre d'action décliné à partir de principes structurants. Ces principes fondent le projet associatif de la Ligue. Ils peuvent être amenés à évoluer en fonction des besoins des ménages les plus fragilisés socialement pour se loger. Ils sont la garantie que ces ménages puissent habiter un lieu de vie épanouissant, vecteur d'intégration sociale et de citoyenneté.

## I. Les principes :

Au nombre de 5, ils éclairent à la fois sur le fonctionnement interne de l'association, apportent de nouvelles approches permettant à la Ligue de pouvoir proposer un projet associatif, qui tout en étant conforme aux statuts en vigueur, soit en mesure de :

- Fédérer les membres adhérents par un programme d'actions visant le moyen terme,
- Mobiliser les bénévoles engagés dans les actions de la Ligue, notamment les campagnes de dons
- Donner la possibilité à des partenaires, des personnalités extérieures de pouvoir contribuer aux échanges par des avis, des propositions de nouvelles actions,
- Se nourrir des travaux et recherches menés sur l'habitat et les enjeux sociaux qu'ils portent,
- Capitaliser pour faire connaître l'action de la Ligue.

## II. Le cadre d'action

Il définit les moyens à mettre en oeuvre pour donner corps à la Charte.

### **1/ Fédérer les membres par un programme d'actions visant le moyen terme :**

Afin de rendre lisible les enjeux et les objectifs de l'association, il est essentiel que la Ligue puisse s'appuyer sur les supports suivants :

- Une étude stratégique (SWOT) : afin de pouvoir concevoir un plan d'action, une étude stratégique (« SWOT ») est réalisée ou réactualisée et sert à alimenter par ses résultats, les réflexions de l'association permettant de définir des objectifs (SMART). Elle est réalisée lors de la dernière année du mandat du Conseil administration sortant.
- Un plan d'action triennal : il est élaboré sur la mandature d'un Conseil d'administration, à savoir 3 ans, en déclinant des programmes d'action annuels. Ce plan est validé par le Conseil d'administration entrant lors de la 1<sup>o</sup> ou 2<sup>o</sup> séance de la 1<sup>o</sup> année de sa mandature.
- Un programme d'action annuel : il est défini par les instances pour engager les moyens et partenariats nécessaires pour l'atteinte des objectifs retenus dans le Plan d'action triennal.
- Une articulation avec l'action de la Fédération SOLIHA : la Ligue, étant membre de la Fédération et agissant en lien avec les associations du Mouvement, elle travaille en étroite collaboration avec celle-ci. La Ligue est intégrée dans les plans d'action fédéraux et peut bénéficier de son appui pour la mise en oeuvre de certaines actions. La recherche de synergies communes est un axe d'action important, notamment en matière d'innovations ; la Fédération animant un laboratoire d'idées et de projets (dénommé « Lab ») sur ce sujet.

### **2/ Mobiliser les bénévoles engagés dans les actions de la Ligue, notamment les campagnes de dons :**

Cela peut être aussi bien des administrateurs que des salariés ou des sympathisants de la cause, des représentants de partenaires qui, à titre individuel, souhaitent s'impliquer.

Trois niveaux d'engagement peuvent être prévus :

- Pour les membres des instances (notamment au Bureau) il est utile de prévoir que chaque administrateur ait en charge une action, un domaine d'actions qui lui soit confié par les instances. La participation régulière aux instances est une garantie pour la vitalité du projet développé par l'association et donne sens à l'engagement pris par ces bénévoles.
- Pour les associations membres ne siégeant pas au CA, il est important que soit désigné un correspondant de la Ligue afin d'être porteur des actions mises en oeuvre, d'être le relais au sein de l'association et de pouvoir éventuellement sensibiliser d'autres personnes. Il est invité au moins une fois /an à l'Assemblée générale. Il est associé aux événements se déroulant dans sa région, localement.
- Pour les campagnes de dons, des engagements plus ponctuels de salariés, administrateurs, sympathisants sont recherchés, constituant une « force de frappe d'appoint » utile à leur déroulement et succès.

Une spécificité liée aux mandats :

- Conformément aux statuts, les membres sont rééligibles dans la limite de deux mandats consécutifs. Toutefois, il convient de préciser que cette limitation concerne uniquement les membres personnes physiques et les personnes physiques qui représentent la personne morale membre. Ainsi, une

personne morale membre peut valablement exercer plus de deux mandats consécutifs dès lors que la personne physique qui la représente n'excède pas plus de deux mandats consécutifs.

Une animation qui facilite les temps d'échanges :

- L'Assemblée générale peut être un temps fort d'animation de l'association où la rencontre et les échanges entre membres sont propices pour développer le sentiment d'appartenir à une association unique dans le domaine du logement.
- L'organisation de rencontres au niveau régional avec une forte implication des Unions Régionales qui peuvent mobiliser les personnes ressources locales, aider à identifier des projets innovants, des partenaires prêts à s'engager auprès de la Ligue.

### ***3/ Donner la possibilité à des partenaires, des personnalités extérieures de pouvoir contribuer aux échanges par des avis, des propositions de nouvelles actions :***

Il s'agit d'ouvrir la Ligue aux partenaires, mécènes, qui par leur action, aident au financement de projets permettant d'améliorer les conditions d'habitat des ménages les plus fragiles.

Un « club » : Il peut être conçu pour :

. Fidéliser ces acteurs en leur montrant les réalisations et résultats obtenus tout en prévoyant d'organiser des temps de rencontres, des événements localement, nationalement, au niveau régional. Cela peut être une rencontre « dédiée » ou bien être un temps prévu lors d'une partie de l'Assemblée générale où sont accueillis ces partenaires, mécènes.

. Recueillir les avis, suggestions de certains d'entre eux qui est un gage de dynamisme pour l'association qui, en tenant compte d'avis extérieurs, s'enrichit de nouvelles approches, nouvelles idées.

### ***4/ Se nourrir des résultats des campagnes de dons, des dispositifs innovants, des travaux et recherches menés sur l'habitat et les enjeux sociaux qu'ils portent :***

Il est indispensable que la Ligue soit informée des nouvelles démarches, études, dispositifs mis en œuvre, des projets nouveaux lancés par le Mouvement et dans d'autres réseaux pour :

. Renouveler la réflexion : les campagnes de dons mises en œuvre par la Ligue sont utiles pour s'interroger sur leur pertinence, travailler sur de nouvelles approches. Les avis des partenaires impliqués dans ces campagnes sont pris en compte.

. Participer à des Comités de pilotage d'institutions, partenaires qui lancent de nouvelles actions est un moyen pour alimenter l'action de la Ligue.

. Prendre part à des travaux de recherche action est utile pour tirer des enseignements sur les attentes des populations fragiles, des acteurs institutionnels, sur les avancées technologiques en matière d'habitat...Le témoignage de chercheurs, sociologues, anthropologues, de spécialistes de l'habitat et son économie est un point important.

. Etre partie prenante des réseaux liés au mécénat, faire reconnaître la spécificité de l'action de la Ligue, être porteur d'évolutions de la réglementation dans ce domaine est essentiel.

. Participer à des colloques organisés sur les thématiques habitat et mécénat permet d'être au fait de l'actualité dans ce domaine et de connaître de nouveaux partenaires, d'entretenir le relationnel....

Un groupe de travail peut être mis en place au sein de la Ligue pour porter ces réflexions et faire des propositions aux instances de l'association.

### ***5/ Capitaliser pour faire connaître l'action de la Ligue***

. Se faire reconnaître comme étant un acteur porteur d'innovations en s'appuyant sur des projets élaborés par les associations SOLIHA en concevant les conditions nécessaires au lancement d'une expérimentation.

. Etre en mesure d'aider au déploiement d'actions suffisamment novatrices pour qu'elles puissent être engagées notamment dans les territoires les plus isolés (milieu rural/petites villes) ou exposés socialement (quartiers difficiles/ de la politique de la Ville).

. Communiquer sur les résultats auprès des organismes spécialisés dans le mécénat, du monde des entreprises, en particulier du BTP...